



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : HA-2022-0068-RAFMONT-SAINS-DU-NORD - appartement extérieur
Date du repérage : 05/04/2022

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Nord Adresse : 3/5 rue la haut Appartement extérieur Commune : 59177 SAINS-DU-NORD Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro Non communiqué,	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : .. M. RAFMONT Adresse : 35bis rue du Cateau 59360 POMMEREUIL
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : M. RAFMONT Adresse : 35bis rue du Cateau 59360 POMMEREUIL	Repérage Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : ABADI HUGUES Raison sociale et nom de l'entreprise : ABADI DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENT Adresse : 64 LES ETOQUIES 59550 LANDRECIES Numéro SIRET : 50460767200012 Désignation de la compagnie d'assurance : ... GROUPAMA Numéro de police et date de validité : 15480544C / 31/12/2022	

Surface habitable en m² du ou des lot(s)
--

Surface habitable totale: 80,90 m² (quatre-vingts mètres carrés quatre-vingt-dix)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me CARPENTIER


Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Cuisine	9,9	9,9	
Pièce 1	19,1	19,1	
Pièce 2	13,4	13,4	
Pièce 3	11,2	11,2	
Pièce 4	7,7	7,7	
Pièce 5	11,8	11,8	
Salle de bain	3,3	3,3	
Palier	3,4	3,4	
Wc	1,1	1,1	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

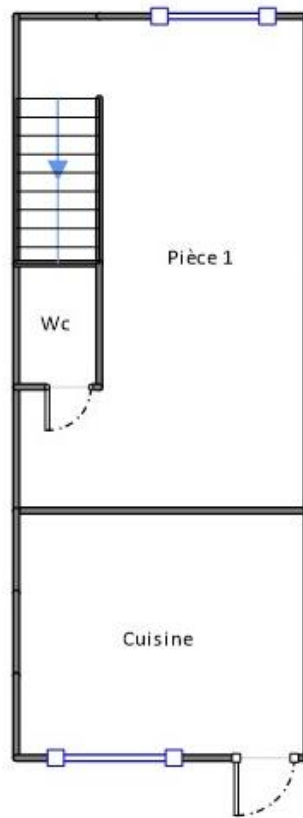
Surface habitable totale: 80,90 m² (quatre-vingts mètres carrés quatre-vingt-dix)

Fait à **LANDRECIES**, le **05/04/2022**

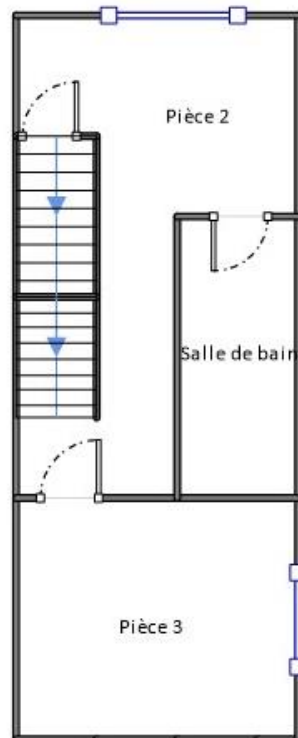
Par : ABADI HUGUES



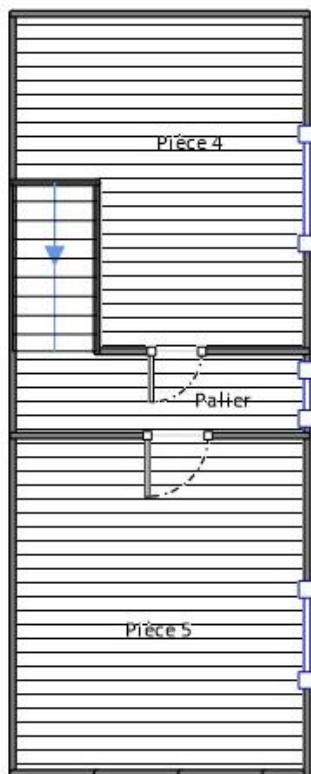
Rez-de-chaussée :



R+1



R+2 :





Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI0125 Version 010

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ABADI Hugues

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 18/06/2018 - Date d'expiration : 17/06/2023
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 18/06/2018 - Date d'expiration : 17/06/2023
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 18/06/2018 - Date d'expiration : 17/06/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 18/06/2018 - Date d'expiration : 17/06/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/12/2018 - Date d'expiration : 25/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/08/2018 - Date d'expiration : 13/08/2023
DRIPP/CAT	Plomb avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôle après travaux en présence de plomb Date d'effet : 03/07/2018 - Date d'expiration : 02/07/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 03/07/2018 - Date d'expiration : 02/07/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 02/01/2019.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTEE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13